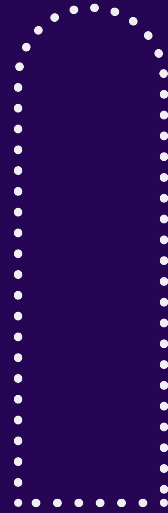


# ASSOCIATION DES SDC

MTL



Mémoire présenté à la Commission  
sur le développement économique  
et urbain et l'habitation dans le cadre  
de la consultation publique sur le

## **PROJET DE POLITIQUE DE LA VIE NOCTURNE MONTRÉALAISE**

22 mars 2024

---

## À PROPOS DE L'ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE MONTRÉAL

L'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) a pour mission de représenter d'une voix commune les intérêts du réseau des SDC de Montréal afin de créer un environnement propice au développement commercial et à la prospérité durable des quartiers. Elle regroupe aujourd'hui 23 sociétés de développement commercial (SDC) et leurs 12 500 commerces et places d'affaires, afin d'agir sur la vitalité commerciale et la prospérité durable des quartiers.

### **ASSOCIATION DES SDC DE MONTRÉAL (ASDCM)**

1012, avenue du Mont-Royal Est,  
Bureau 101  
Montréal (Québec)  
H2J 1X6

Tous droits réservés - ASDCM

## TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	4
CONTEXTE	5
HARMONIE URBAINE : COHABITATION ET RÉGLEMENTATION	6
ACTEURS NOCTURNES ET CHARTE : DÉFINITION DES RÔLES ET ENGAGEMENTS	7
GOVERNANCE NOCTURNE : ALLÉGER L'ADMINISTRATION POUR FAVORISER L'ACTION	8
BIEN-ÊTRE URBAIN : PRIORITÉ À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ	9
ZONES D'ACTIVITÉ NOCTURNE : ÉQUITÉ DANS L'ACCÈS AUX ÉVÉNEMENTS POUR TOUS	10
CONCLUSION	11
RÉFÉRENCES	12

## SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

**Recommandation 1 :** *Que la future Politique de la vie nocturne de Montréal intègre pleinement le développement économique comme un pilier essentiel.*

**Recommandation 2 :** *Que suite à une analyse complète de la réglementation existante, des propositions de changement ou de création de règlements visant à renforcer la gestion du bruit et des nuisances sonores soient intégrées à la Politique de la vie nocturne de la ville pour l'ensemble de son territoire.*

**Recommandation 3 :** *Que la Ville élabore un cadre réglementaire pour offrir des mécanismes de médiation efficaces en cas de conflits nocturnes, préservant ainsi la qualité de vie des résidents et la vitalité de la vie nocturne.*

**Recommandation 4 :** *Que la Politique de la vie nocturne de Montréal définisse clairement les rôles et responsabilités de chaque acteur impliqué.*

**Recommandation 5 :** *Que la Politique de la vie nocturne de Montréal intègre la création d'une Charte de la vie nocturne, précisant les rôles et responsabilités de chaque partie prenante, afin d'établir un cadre de référence essentiel pour une gestion harmonieuse et efficace de la vie nocturne dans la métropole.*

**Recommandation 6 :** *Que la Ville de Montréal établisse un comité de suivi regroupant les parties prenantes du milieu nocturne, chargé de surveiller les indicateurs et les projets liés à la Politique de la vie nocturne, et nomme un commissaire à la vie nocturne.*

**Recommandation 7 :** *Que des indicateurs de suivi soient établis dans la future Politique de la vie nocturne pour évaluer l'impact des actions entreprises, assurant ainsi une gestion transparente et mesurable des initiatives.*

**Recommandation 8 :** *Que la mise en place d'équipes de médiation soit intégrée au projet de Politique de la vie nocturne, notamment lors d'événements nocturnes, afin de prévenir les conflits et de garantir la sécurité des participants.*

**Recommandation 9 :** *Que des subventions soient prévues dans le cadre de la Politique de la vie nocturne pour financer des équipes de médiation lors des événements nocturnes qu'elle encadre.*

**Recommandation 10 :** *Que la Ville de Montréal veille à adopter une approche inclusive dans la désignation des zones d'activité nocturne, en incluant des établissements hors zone qui peuvent organiser des événements 24/24.*

## CONTEXTE

Le projet de Politique de la vie nocturne de Montréal actuellement en consultation publique suscite un intérêt marqué parmi les membres de l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM). Cette initiative est accueillie avec enthousiasme, car elle représente une reconnaissance de l'importance socio-économique et culturelle de la vie nocturne dans la métropole. Cependant, malgré cette avancée, des préoccupations émergent quant à la place accordée au développement économique, qui constituait un pilier central des propositions du Plan d'action commerce de la Ville de Montréal en 2018.

Dans ce mémoire, l'Association des SDC de Montréal se penchera sur plusieurs aspects essentiels de la future Politique de la vie nocturne. Nous commencerons par examiner la question de la cohabitation et de la réglementation, afin de favoriser des pratiques harmonieuses entre les différents usagers de l'espace urbain en soirée. Ensuite, nous analyserons les rôles des intervenants de la vie nocturne.

Nous proposerons également la création d'une Charte de la vie nocturne, visant à encadrer les activités nocturnes de manière équilibrée et durable. Par ailleurs, nous aborderons la gouvernance et la lourdeur administrative, en cherchant des moyens d'optimiser les processus décisionnels et de réduire les contraintes bureaucratiques.

Enfin, nous nous attarderons sur la question cruciale de la santé et de la sécurité dans la vie nocturne, proposant des mesures visant à assurer le bien-être des citoyens tout en préservant la vitalité de la vie nocturne montréalaise.

L'objectif principal de ce mémoire sera de formuler des recommandations constructives pour renforcer le volet économique de la politique de la vie nocturne, entre autres. Ces recommandations viseront à promouvoir un environnement propice à la croissance économique et culturelle durable du secteur nocturne, tout en préservant l'identité unique et dynamique de Montréal en tant que ville qui ne dort jamais.

**Recommandation 1 :** *Que la future Politique de la vie nocturne de Montréal intègre pleinement le développement économique comme un pilier essentiel.*

## HARMONIE URBAINE : COHABITATION ET RÉGLEMENTATION

Dans cette section du mémoire, nous aborderons l'importance de réguler le bruit et les nuisances sonores, éléments clés pour garantir la qualité de vie des résidents et favoriser l'harmonie entre voisins. Nous examinerons également les lacunes du projet de Politique de la vie nocturne en ce qui concerne les mesures concrètes de contrôle du bruit nocturne et les sanctions en cas de non-respect des normes établies.

### *Régulation du bruit et des nuisances sonores*

La régulation du bruit nocturne est un enjeu crucial dans la politique de la vie nocturne, car elle a un impact direct sur le bien-être des résidents et la qualité de l'environnement urbain. Cependant, le projet de Politique de la vie nocturne à Montréal ne détaille pas suffisamment les mesures spécifiques que la ville compte mettre en place pour contrôler le bruit nocturne. Il est donc nécessaire de demander la mise en place d'une analyse approfondie des règlements existants sur le bruit et les nuisances, afin de déterminer les lacunes à combler et les ajustements à apporter dans le cadre législatif de la ville.

Cette analyse devrait notamment inclure une étude du Code du bâtiment du Québec et des réglementations municipales pertinentes, afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des dispositions existantes en matière de bruit pour les habitations en zone urbaine, ainsi que pour les lieux de divertissement nocturne et autres établissements. En identifiant les lacunes et les besoins en matière de réglementation du bruit, la Ville de Montréal pourra prendre des mesures appropriées pour renforcer la gestion du bruit nocturne et améliorer la qualité de vie des citoyens.

### *Cadre règlementaire et médiation entre les parties prenantes*

En outre, il est essentiel d'élaborer un cadre règlementaire robuste pour offrir des mécanismes de médiation efficaces lors de conflits liés au bruit et aux nuisances nocturnes. La médiation peut jouer un rôle crucial dans la résolution pacifique des différends entre les différents acteurs de la vie nocturne et les résidents, favorisant ainsi une cohabitation harmonieuse dans les quartiers urbains.

Pour garantir une véritable harmonie urbaine et une coexistence pacifique entre les différentes activités nocturnes et les résidents, il est impératif que la Politique de la vie nocturne de Montréal intègre des mesures concrètes de régulation du bruit et des nuisances sonores, ainsi qu'un cadre règlementaire efficace et des mécanismes de médiation adaptés. Cela permettra de préserver la qualité de vie des citoyens tout en favorisant un environnement nocturne dynamique et respectueux.

**Recommandation 2 :** *Que suite à une analyse complète de la réglementation existante, des propositions de changements ou création de règlements visant à renforcer la gestion du bruit et des nuisances sonores soient intégrées à la politique de la vie nocturne de la ville pour l'ensemble de son territoire.*

**Recommandation 3 :** *Que la Ville élabore un cadre règlementaire pour offrir des mécanismes de médiation efficaces en cas de conflits nocturnes, préservant ainsi la qualité de vie des résidents et la vitalité de la vie nocturne.*

## ACTEURS NOCTURNES ET CHARTE : DÉFINITION DES RÔLES ET ENGAGEMENTS

Dans ce chapitre, nous explorerons l'importance de définir les rôles et les engagements des différents acteurs impliqués dans le projet de Politique de la vie nocturne à Montréal, ainsi que la nécessité d'établir une Charte de la vie nocturne pour encadrer ces interactions.

### *Définition des acteurs impliqués*

Il est crucial de comprendre les rôles et contributions de chaque partie prenante dans la vie nocturne de la ville. Parmi les acteurs clés, on retrouve la Ville de Montréal, les arrondissements, le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal, la Société de transport de Montréal, les citoyens, les propriétaires d'établissements licenciés, les salles de spectacles, les autres commerçants du secteur, les sociétés de développement commercial (SDC), les partenaires culturels, les associations de commerçants, etc. Une définition précise de leurs rôles et responsabilités respectifs dans la future Politique de la vie nocturne permettra de clarifier les responsabilités et d'optimiser la collaboration entre ces différents acteurs.

### *Cadre de la Charte*

La Charte de la vie nocturne doit établir un cadre clair définissant la vision, les valeurs et les rôles des parties prenantes qui sous-tendent les activités nocturnes à Montréal. Cette charte servira de guide, invitant les parties prenantes à comprendre l'esprit de la vie nocturne et à respecter les contributions de chacun. Elle favorisera ainsi une approche collaborative et harmonieuse, tout en encourageant la diversité et l'inclusion dans les activités nocturnes de la ville, notamment en envisageant l'ouverture des bibliothèques publiques et des piscines la nuit, entre autres.

### *Engagement envers l'esprit de la Charte*

Plutôt que d'imposer des obligations strictes, la Charte devrait encourager les acteurs à s'engager envers l'esprit de la vie nocturne, en promouvant le respect mutuel, la sécurité des citoyens, la réduction des nuisances sonores et la promotion d'une diversité culturelle enrichissante. Chaque acteur devrait être invité à contribuer à la réalisation de ces objectifs, dans le respect des valeurs et principes énoncés dans la Charte.

En définissant clairement les rôles, les valeurs et les engagements de tous les acteurs impliqués dans la vie nocturne de Montréal à travers une Charte dédiée, nous pourrions créer un environnement urbain nocturne dynamique, inclusif et équilibré, bénéfique à tous les résidents et visiteurs de la métropole.

**Recommandation 4 :** *Que la Politique de la vie nocturne de Montréal définisse clairement les rôles et responsabilités de chaque acteur impliqué.*

**Recommandation 5 :** *Que la Politique de la vie nocturne de Montréal intègre la création d'une Charte de la vie nocturne, précisant les rôles et responsabilités de chaque partie prenante, afin d'établir un cadre de référence essentiel pour une gestion harmonieuse et efficace de la vie nocturne dans la métropole.*

## **GOVERNANCE NOCTURNE : ALLÉGER L'ADMINISTRATION POUR FAVORISER L'ACTION**

La gouvernance constitue un élément clé de la réussite de la première future Politique de la vie nocturne de Montréal. Nous souhaitons une gouvernance agile avec un comité de suivi comprenant des représentants des parties prenantes du milieu nocturne. Nous préconisons une approche centralisée, évitant la multiplication des comités telle que suggérée par le projet actuel, ce qui risquerait de compromettre la prise de décision et l'agilité dans la réalisation des projets.

Selon nous, une bonne gouvernance centralisée avec des antennes locales au sein du comité de suivi favorisera l'implantation d'un guichet unique tel que proposé dans le projet. Ce guichet unique permettra d'alléger l'administration et d'apporter le soutien nécessaire à la réalisation de tout type de projet de la vie nocturne. Dans cette optique, nous recommandons que la Ville de Montréal crée le poste de commissaire de la vie nocturne, en collaboration avec un élu désigné spécifiquement pour représenter les intérêts de la vie nocturne auprès des instances municipales. Cette nomination renforcera l'engagement envers le développement d'une vie nocturne dynamique et responsable à Montréal.

De plus, la future politique devrait inclure des indicateurs clairs que le comité de suivi pourra utiliser pour évaluer la progression des différents projets liés à la vie nocturne, tant au niveau des arrondissements que dans la globalité de la Ville. Ces indicateurs, intégrés à la politique de la vie nocturne, garantiront une gestion efficace et transparente des initiatives mises en œuvre, tout en permettant d'évaluer l'impact des mesures prises.

En résumé, une gouvernance nocturne efficace doit favoriser la collaboration entre les différentes parties prenantes tout en simplifiant les processus administratifs. Elle doit également intégrer des mécanismes de suivi et de représentation spécifiques à la vie nocturne, contribuant ainsi à dynamiser la vie nocturne de Montréal de manière harmonieuse et efficiente.

**Recommandation 6:** *Que la Ville de Montréal établisse un comité de suivi regroupant les parties prenantes du milieu nocturne, chargé de surveiller les indicateurs et les projets liés à la Politique de la vie nocturne, et nomme un commissaire à la vie nocturne.*

**Recommandation 7:** *Que des indicateurs de suivi soient établis dans la future Politique de la vie nocturne pour évaluer l'impact des actions entreprises, assurant ainsi une gestion transparente et mesurable des initiatives.*



## BIEN-ÊTRE URBAIN : PRIORITÉ À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ

Dans le cadre de la future Politique de la vie nocturne, il est impératif de mettre l'accent sur la promotion du bien-être urbain, en accordant une attention particulière à la santé et à la sécurité. Les activités nocturnes sont souvent associées à des défis en matière de santé et de sécurité, ce qui rend essentielle la mise en place de mesures préventives et d'intervention pour assurer un environnement nocturne sûr et accueillant pour tous les citoyens.

Il est donc crucial de considérer la création d'équipes de médiation, telles que les Veilleurs de nuit du boulevard Saint-Laurent, disponibles lors d'événements se déroulant dans les zones fréquentées de la vie nocturne ou dans des endroits sensibles où les activités nocturnes peuvent se prolonger tard dans la nuit. Ces équipes joueraient un rôle essentiel dans la résolution des conflits et la prévention des incidents, en collaborant étroitement avec les forces de l'ordre, les services d'incendie et de santé. Elles offriraient un soutien immédiat, contribuant ainsi à maintenir la sécurité et le bien-être de la communauté.

Par ailleurs, une collaboration étroite avec les forces de l'ordre est indispensable pour garantir un environnement nocturne sécurisé. En travaillant en partenariat avec la police, il est possible d'assurer une présence policière adéquate dans les zones fréquentées en soirée, de répondre rapidement aux situations d'urgence et de dissuader les comportements nuisibles ou criminels. La police joue un rôle crucial dans le maintien de l'ordre public et la protection des citoyens, et une coordination efficace avec les autres acteurs de la vie nocturne est nécessaire pour optimiser l'efficacité des interventions et assurer la sécurité de tous.

En résumé, accorder la priorité à la santé et à la sécurité dans la future Politique de la vie nocturne de Montréal démontre l'engagement envers la création d'un environnement nocturne urbain sûr, inclusif et dynamique. En mettant en place des mesures préventives, des équipes de médiation et en renforçant la collaboration avec les forces de l'ordre, il est possible de garantir une expérience nocturne positive pour tous les citoyens de la métropole.

**Recommandation 8:** *Que la mise en place d'équipes de médiation soit intégrée au projet de Politique de la vie nocturne, notamment lors d'événements nocturnes, afin de prévenir les conflits et de garantir la sécurité des participants.*

**Recommandation 9:** *Que des subventions soient prévues dans le cadre de la politique de la vie nocturne pour financer des équipes de médiation lors des événements nocturnes qu'elle encadre.*

## ZONES D'ACTIVITÉ NOCTURNE : ÉQUITÉ DANS L'ACCÈS AUX ÉVÉNEMENTS POUR TOUS

Le projet de politique envisage la désignation de zones de vitalité nocturne et 24/24, en étroite collaboration avec les parties prenantes. Nous appuyons cette initiative qui vise à dynamiser la scène nocturne tout en assurant un environnement propice à la cohabitation urbaine.

Cependant, une préoccupation importante émerge : celle de ne pas pénaliser les projets ou les établissements ayant déjà une expérience dans l'organisation d'événements, même s'ils ne sont pas situés dans les zones désignées. Cette préoccupation est partagée par les membres de notre organisation, soucieux de garantir un accès équitable aux événements nocturnes pour tous les Montréalais.

Il est essentiel de reconnaître la diversité des acteurs de la vie nocturne et de ne pas restreindre l'accès aux événements uniquement en fonction de leur emplacement géographique. Une approche inclusive permettrait de valoriser l'expertise et la contribution de tous les établissements, qu'ils se trouvent dans les zones désignées ou non.

Ainsi, la politique de la vie nocturne devrait viser à créer un cadre réglementaire souple et équitable, favorisant l'émergence d'une scène nocturne dynamique et diversifiée, accessible à tous les citoyens de Montréal, peu importe où ils résident dans la ville.

**Recommandation 10:** *Que la Ville de Montréal veille à adopter une approche inclusive dans la désignation des zones d'activité nocturne, en incluant des établissements hors zone qui peuvent organiser des événements 24/24.*

## CONCLUSION

En guise de conclusion, ce mémoire met en lumière les défis et les opportunités inhérents à la mise en œuvre d'une Politique de la vie nocturne à Montréal. À travers une analyse approfondie des différents aspects de cette politique, des recommandations significatives émergent, visant à guider la ville vers une approche holistique et équilibrée de sa vie nocturne.

En premier lieu, il est impératif de souligner l'importance de l'harmonie urbaine. Pour ce faire, une régulation efficace du bruit et des nuisances sonores est nécessaire, ainsi qu'une médiation proactive pour résoudre les conflits. En outre, une révision complète des règlements existants, suivie de propositions de changements ou de nouvelles réglementations, contribuerait à garantir un environnement nocturne agréable et respectueux pour tous.

Parallèlement, définir clairement les rôles et les engagements des différents acteurs nocturnes est essentiel. La création d'une Charte de la vie nocturne fournirait un cadre précis pour orienter les interactions entre ces parties prenantes, favorisant ainsi la collaboration et la cohésion dans la gestion de la vie nocturne de la ville.

En matière de gouvernance, une approche centralisée et agile est préconisée. La mise en place d'un comité de suivi regroupant les parties prenantes du milieu nocturne, ainsi que l'établissement d'indicateurs de suivi, permettraient d'assurer une coordination efficace et transparente des initiatives nocturnes, tout en garantissant une réactivité adéquate aux besoins évolutifs de la ville.

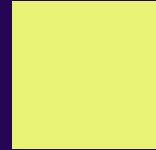
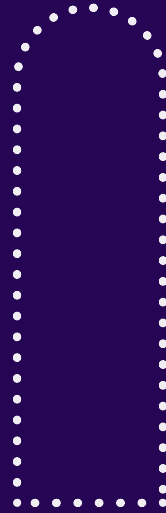
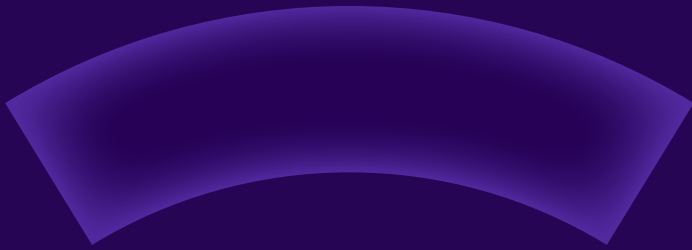
Enfin, la priorité accordée à la santé et à la sécurité est fondamentale. Outre la création d'équipes de médiation pour prévenir les conflits, des subventions pour financer ces équipes lors d'événements nocturnes seraient bénéfiques. De plus, une collaboration renforcée avec les forces de l'ordre permettrait de garantir un environnement nocturne sûr et accueillant pour tous les citoyens.

En adoptant ces recommandations, Montréal peut aspirer à une vie nocturne dynamique et inclusive, contribuant ainsi à renforcer son attractivité économique tout en préservant son caractère unique et sa qualité de vie. En intégrant ces principes dans sa Politique de la vie nocturne, la ville peut véritablement prospérer comme une métropole où la nuit est aussi riche et inspirante que le jour.

Dans ce contexte, la désignation des zones d'activité nocturne doit également être abordée avec une perspective d'équité, permettant à tous les établissements de participer pleinement à la vie nocturne de la ville, qu'ils se trouvent dans les zones désignées ou non. Une approche inclusive garantira un accès équitable aux événements pour tous les Montréalais, favorisant ainsi la diversité et la vitalité de la scène nocturne.

## RÉFÉRENCES

- 1- **Ville de Montréal (2018)**. *Plan d'action en commerce - Vivre à Montréal*. Juin 2018. ([https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/mtl\\_vivremontreal\\_commerce\\_plan\\_2018-2022.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/mtl_vivremontreal_commerce_plan_2018-2022.pdf))
- 2- **Société de développement du boulevard Saint-Laurent (2023)**. *Bilan LA MAIN NON-STOP!*. 2023.
- 3- **Société de développement du boulevard Saint-Laurent (2023)**. *Bilan du projet les Veilleurs*. 2023.
- 4- **MTL 24/24 (2024)**. *Rapport: Diagnostic sur la vie nocturne à Montréal*. Janvier 2024.



---

**ASSOCIATION DES SDC**  
**MTL**

[asdc.com](http://asdc.com)

[info@asdc.com](mailto:info@asdc.com)  
(514) 543-2310